

225C1662
FR0013482791-FS0812

30 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NACON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2025, la société Bigben Interactive SA (396 rue de la Voyette, 59273 Fretin) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2025, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société NACON et détenir 61 924 391 actions NACON représentant 107 729 728 droits de vote, soit 56,72% du capital et 66,00% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote NACON.

¹ Sur la base d'un capital composé de 109 172 490 actions représentant 163 227 087 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.